

les migrations internationales

Problèmes de mesure, évolutions récentes et efficacité des politiques

Séminaire de Calabre (8-10 septembre 1986)



NUMERO 3

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

MARIAGES ENTRE ÉTRANGERS EN ITALIE

Guido MANESE

(Institut Central de la Statistique, Rome, Italie)

Le phénomène de la présence étrangère en Italie présente un intérêt croissant pour les chercheurs dans le domaine démographique et pour les différents décideurs (économiques, politiques...). Actuellement, cet intérêt revêt une importance particulière car le phénomène est lié à de nombreux problèmes d'intégration sociale. Ainsi, l'Institut Central de la Statistique a jugé utile d'insérer, à partir de 1984, dans les formulaires d'enregistrement statistique des mariages, des naissances et des décès, une question sur la «nationalité» de chaque conjoint, des parents du nouveau-né et sur celle du défunt.

Puisque l'on connaît déjà les divorces selon la nationalité, il sera possible de suivre, de sa naissance à sa mort, les principales phases de la vie d'une famille où l'un des conjoints est étranger (1).

Nous nous occuperons ici des mariages pour lesquels l'insertion de la question sur la nationalité permet une analyse présentant un intérêt particulier.

On a procédé à un dépouillement manuel, limité dans un premier temps à Rome, commune chef-lieu, et ville où l'on enregistre une présence massive d'étrangers, et ensuite aux autres communes de la province dans lesquelles le phénomène présente une importance moindre.

Vu l'intérêt des résultats obtenus, on a pensé qu'il était utile d'étendre la recherche à d'autres aires territoriales et en particulier aux régions frontalières telles que la Ligurie, le Frioul-Vénétie-Julienne où les contacts sont nombreux entre les jeunes de notre pays et ceux des pays limitrophes. Il faut préciser que l'analyse de ce phénomène est particulièrement importante, pour l'estimation indirecte de la présence étrangère, et surtout pour l'étude du comportement différentiel, mis en lumière par le phénomène mariage lequel a toujours constitué un important moyen d'intégration sociale et raciale (2).

Plus exactement, le comportement démographique des étrangers permet de rendre compte de certains aspects particuliers comme le processus d'intégration des immigrés et le degré d'insertion de la composante étrangère dans le tissu de la société d'accueil.

On a en outre fait une analyse selon le rite de célébration du mariage, selon le degré d'instruction des conjoints, et selon deux caractères : «Pays européens» ou «Autres pays» à basse et à moyenne-forte nuptialité (Ont été classés pays à basse nuptialité les

(1) Au moins un des deux époux est étranger.

(2) Voir G. Manese, «Naissances et mariages d'étrangers en Italie», Studi Emigrazione 1986» Rome.

pays dont le rapport : femmes célibataire âgées de 40-49 ans / femmes âgées de 40-49 ans était $\leq 7\%$ et pays à moyenne-forte nuptialité les pays pour lesquels le même rapport était $> 7\%$) et secteur d'activité économique et condition professionnelle des conjoints. L'examen du tableau 1, où figure la distribution des mariages selon le pays d'origine des conjoints permet de mettre en évidence certaines particularités intéressantes :

— la proportion de mariages où les deux conjoints sont étrangers est relativement basse, 17 % à Rome, 11 % dans le Frioul-Vénétie-Julienne et seulement 7 % en Ligurie;

— le nombre des mariages où l'époux est italien et l'épouse étrangère est relativement élevé : presque 50 % à Rome, 60 % en Ligurie (surtout des françaises avec

Tableau 1
MARIAGE ENTRE ÉTRANGERS EN ITALIE SELON LA NATIONALITÉ DES ÉPOUX — ANNÉE 1984

Groupes de nationalité de l'époux	Groupes de nationalité de l'épouse							
	Pays européens			Pays européens			Nationalité italienne	Total
	Basse nuptialité	Moyenne-forte nuptialité	Total	Basse nuptialité	Moyenne-forte nuptialité	Total		
ROME ET PROVINCE								
Pays Européens								
a) Basse nuptialité	36	1	37	4	2	6	76	119
a) Moyenne-forte nuptialité	—	16	16	1	1	2	31	49
Total	36	17	53	5	3	8	107	168
Autres pays								
a) Basse nuptialité	2	—	2	21	3	24	48	74
b) Moyenne-forte nuptialité	17	4	21	9	79	88	167	276
Total	19	4	23	30	82	112	215	350
Nationalité italienne	155	55	210	95	173	268	—	478
Total	210	76	286	130	258	388	322	996
LIGURIE								
Pays européens								
a) Basse nuptialité	4	—	4	—	—	—	22	26
b) Moyenne-forte nuptialité	—	4	4	—	—	—	9	13
Total	4	4	8	—	—	—	31	39
Autres pays								
a) Basse nuptialité	—	—	—	2	—	2	12	14
b) Moyenne-forte nuptialité	—	1	1	—	7	7	39	47
Total	—	1	1	2	7	9	51	61
Nationalité italienne	68	22	90	25	31	56	—	146
Total	72	27	99	27	38	65	82	246
FRIOUL-VÉNÉTIE-JULIENNE								
Pays européens								
a) Basse nuptialité	—	—	—	—	—	—	12	12
b) Moyenne-forte nuptialité	—	1	1	—	—	—	11	12
Total	—	1	1	—	—	—	23	24
Autres pays								
a) Basse nuptialité	—	—	—	—	—	—	1	1
b) Moyenne-forte nuptialité	—	1	1	—	19	19	18	38
Total	—	1	1	—	19	19	19	39
Nationalité italienne	35	40	75	6	27	33	—	108
Total	35	42	77	6	46	52	42	171

Tableau 2
MARIAGES ENTRE ÉTRANGERS SELON L'ÂGE DES ÉPOUX
ANNÉE 1984

Âge de l'époux	Âge de l'épouse								Total
	Moins de 20	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50 et plus	
ROME ET PROVINCE									
Moins de 20	3	5	—	—	—	—	—	—	8
20-24	23	100	4	1	—	—	—	—	152
25-29	16	132	128	41	10	4	—	1	332
30-34	5	48	98	51	22	2	1	—	227
35-39	1	20	27	30	13	10	2	2	105
40-44	—	5	15	12	14	9	7	4	66
45-49	—	1	6	5	8	4	5	3	32
50 et plus	1	—	7	10	13	11	11	21	74
Total	49	311	305	153	81	40	26	31	996
LIGURIE									
Moins de 20	—	1	1	—	—	—	—	—	2
20-24	7	18	5	1	1	—	—	—	32
25-29	5	46	22	14	—	1	—	1	89
30-34	—	4	22	7	5	3	—	1	42
35-39	1	8	10	9	4	2	—	1	35
40-44	1	4	6	5	1	4	2	—	23
45-49	1	1	3	1	3	1	—	1	11
50 et plus	—	1	2	1	1	1	1	5	12
Total	15	83	71	38	15	12	3	9	246
FRIOUL-VÉNÉTIE-JULIENNE									
Moins de 20	3	1	—	—	—	—	—	—	4
20-24	4	31	5	—	—	—	—	—	40
25-29	3	24	15	4	1	—	—	—	47
30-34	—	5	8	5	3	—	3	—	24
35-39	—	3	7	6	6	1	—	—	23
40-44	—	—	2	3	3	—	—	—	8
45-49	—	3	—	3	1	—	—	1	8
50 et plus	—	—	2	1	3	3	2	6	17
Total	10	67	39	22	17	4	5	7	171

ANDELF. 1988. Problèmes de mesure, évolutions récentes et efficacité des politiques - Actes du colloque de Calabre, septembre 1986.
 Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-7332-7010-9, 514 pages.

un pourcentage de 15 %) et atteint même 64 % dans le Frioul-Vénétie-Julienne, avec une forte présence d'épouses yougoslaves (27 %);

— vu le caractère cosmopolite de Rome et d'autre part le voisinage de la Ligurie et du Frioul-Vénétie-Julienne avec des pays étrangers, il y a un contraste net entre Rome et les autres régions dans la distribution des conjoints italiens selon la nationalité de l'épouse (Europe et «Autres pays»). A Rome, en effet, les mariages entre italiens et femmes non européennes sont plus fréquents. Pour ce qui est de la distribution par âge des conjoints (tableau 2) dans la ville de Rome et dans la province entière, on trouve, comme on pouvait le penser, une plus grande attraction entre époux appartenant à la même classe d'âges. De toute façon, il n'existe pas, en général, de relation étroite entre les âges des époux — les indices de dépendance ne sont pas élevées (3) — la plus forte attraction s'observant pour les classes les plus âgées et la plus faible — pour les classes les plus jeunes.

On a reporté dans le tableau 3 les valeurs des indices d'attraction de Benini et l'on voit que, dans les trois aires considérées, ces indices présentent des valeurs maximum aux âges murs.

Un aspect différentiel important du comportement des étrangers à l'égard du mariage est illustré par l'âge moyen sensiblement plus élevé pour les deux conjoints. Celui-ci est d'à peu près 32 ans pour les hommes et 28 ans pour les femmes. 28 ans c'est en Italie l'âge moyen au mariage. En particulier, on trouve une proportion plus forte de mariages à 50 ans ou plus. A cet âge, en effet, la proportion, pour les étrangers, est d'environ 10 % alors qu'elle est négligeable pour les italiens. Ce retard moyen de quatre ans doit être attribué à divers facteurs, tels que l'irrégularité de la structure par âge et par sexe des collectivités étrangères présentes en Italie, les difficultés rencontrées pour s'intégrer et atteindre des conditions économiques acceptables et stables.

Une autre information particulièrement significative est mise en lumière par l'analyse du tableau 4, où figure la structure des mariages selon le rite de célébration (religieux ou civil) et selon le degré d'instruction des époux, car ce caractère influence certainement le choix du rite de célébration. Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, la proportion de couples qui choisissent de se marier selon le rite civil, est forte : 74 % en Ligurie, 72 % en Frioul-Vénétie-Julienne et 61 % à Rome, valeurs très élevées par rapport aux dernières données observées en Italie, autour de 14 %, malgré l'augmentation des dernières années.

En outre, il faut noter la présence plus importante de personnes ayant un degré d'instruction plus élevé pour les mariages civils et, pour ce qui concerne la Ligurie, des épouses, qui ont un degré d'instruction équivalent à celui de leur époux. Cela peut signifier, pour les étrangers, qu'un processus d'évolution sociale de la femme lui a fait faire d'importants pas en avant.

Ici, en raison du manque de temps et du caractère non représentatif de l'échantillon, on ne fera pas d'allusion à d'autres aspects du phénomène, par exemple les caractéristiques professionnelles des époux. Pour mener une telle analyse et afin d'obtenir des résultats suffisamment fiables, il est nécessaire de définir un échantillon plus vaste et plus représentatif.

(3) Pour Rome et sa province : 0,481; pour la Ligurie : 0,415; Pour le Frioul-Vénétie-Julienne : 0,598.

Tableau 3
INDICES D'ATTRACTION MATRIMONIALE ENTRE ÉTRANGERS SELON L'ÂGE DES ÉPOUX (1)
ANNÉE 1984

Âge de l'époux	Âge de l'épouse							
	Moins de 20	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50 et plus
ROME ET PROVINCE								
Moins de 20	0,34	0,45	—	—	—	—	—	—
20-24	0,37	0,50	-0,48	0,83	-0,92	—	—	—
25-29	-0,02	0,14	0,13	0,20	-0,63	-0,70	—	-0,90
30-34	-0,55	-0,32	0,18	0,14	0,06	-0,78	-0,83	—
35-39	-0,81	-0,39	-0,16	0,16	0,06	0,16	-0,27	-0,39
40-44	—	-0,76	-0,26	0,03	0,14	0,17	0,22	0,07
45-49	—	-0,90	-0,39	0,00	0,18	0,09	0,17	0,07
50 et plus	-0,73	—	-0,69	-0,12	0,10	0,22	0,38	0,65
LIGURIE								
Moins de 20	—	0,25	0,30	—	—	—	—	—
20-24	0,39	0,34	-0,46	-0,80	-0,49	—	—	—
25-29	-0,08	0,30	-0,14	0,01	—	-0,77	—	-0,69
30-34	—	-0,72	0,33	0,02	0,20	0,10	—	-0,35
35-39	-0,53	-0,32	-0,01	0,12	0,15	0,03	—	-0,22
40-44	-0,29	-0,48	-0,10	0,07	-0,29	0,26	0,63	—
45-49	0,03	-0,73	-0,06	-0,41	0,23	0,04	—	0,07
50 et plus	—	-0,75	-0,42	-0,46	0,02	0,04	0,30	0,53
FRIOUL-VÉNÉTIE-JULIENNE								
Moins de 20	0,73	-0,36	—	—	—	—	—	—
20-24	0,22	0,63	-0,45	—	—	—	—	—
25-29	0,03	0,20	0,15	-0,34	-0,79	—	—	—
30-34	—	-0,47	0,14	0,10	0,04	—	0,53	—
35-39	—	-0,67	0,10	0,16	0,25	0,13	—	—
40-44	—	—	0,03	0,28	0,31	—	—	—
45-49	—	-0,04	—	0,28	0,03	—	—	0,10
50 et plus	—	—	-0,48	-0,54	0,09	0,72	0,33	0,84

(1) On a calculé les indices avec la méthode de Benini.

Tableau 4
MARIAGES ENTRE ÉTRANGERS SELON LE RITE DE CÉLÉBRATION ET LE DEGRÉ D'INSTRUCTION DES ÉPOUX
ROME ET PROVINCE, LIGURIE ET FRIOUL-VÉNÉTIE-JULIENNE, ANNÉE 1984

Degré d'instruction de l'époux	Effectifs absolus					Proportions (%)				
	Degré d'instruction de l'épouse					Degré d'instruction de l'épouse				
	a	b	c	d	Total	a	b	c	d	Total
ROME ET PROVINCE										
Rite religieux										
a	23	11	3	—	37	5,9	2,8	0,8	—	9,5
b	6	103	33	4	146	1,5	26,4	8,5	1,0	37,4
c	—	33	106	15	154	—	8,5	27,1	3,9	39,5
d	1	3	29	20	53	0,3	0,8	7,4	5,1	13,6
Total	30	150	171	39	390	7,7	38,5	43,8	10,0	100,0
Rite civil										
a	27	21	8	—	56	4,4	3,5	1,3	—	9,2
b	16	93	32	12	153	2,7	15,3	5,3	2,0	25,3
c	8	43	174	28	253	1,3	7,1	28,7	4,6	41,7
d	1	12	76	55	144	0,2	2,0	12,5	9,1	23,8
Total	52	169	290	95	606	8,6	27,9	47,8	15,7	100,0
Total										
a	50	32	11	—	93	5,0	3,2	1,1	—	9,3
b	22	196	65	16	299	2,2	19,7	6,5	1,6	30,0
c	8	76	280	43	407	0,8	7,6	28,2	4,3	40,9
d	2	15	105	75	197	0,2	1,5	10,5	7,6	19,8
Total	82	319	461	134	996	8,2	32,0	46,3	13,5	100,0
LIGURIE										
Rite religieux										
a	1	2	—	—	3	1,5	3,1	—	—	4,6
b	—	16	7	—	23	—	24,6	10,8	—	35,4
c	—	7	17	6	30	—	10,8	26,2	9,2	46,2
d	—	—	1	8	9	—	—	1,5	12,3	13,8
Total	1	25	25	14	65	1,5	38,5	38,5	21,5	100,0

Rite civil										
a	16	10	6	1	33	8,8	5,5	3,3	0,6	18,2
b	9	44	17	1	71	5,0	24,3	9,4	0,6	39,3
c	1	13	35	3	52	0,6	7,2	19,3	1,6	28,7
d	—	5	9	11	25	—	2,8	5,0	6,0	13,8
Total	26	72	67	16	181	14,4	39,8	37,0	8,8	100,0

Total										
a	17	12	6	1	36	6,9	4,9	2,4	0,4	14,6
b	9	60	24	1	94	3,7	24,4	9,8	0,4	38,3
c	1	20	52	9	82	0,4	8,1	21,1	3,7	33,3
d	—	5	10	19	34	—	2,0	4,1	7,7	13,8
Total	27	97	92	30	246	11,0	39,4	37,4	12,2	100,0

FRIUL-VÉNÉTIE-JULIENNE										
Rite religieux										
a	1	2	—	—	3	2,1	4,2	—	—	6,3
b	—	15	6	—	21	—	31,2	12,5	—	43,7
c	—	10	9	1	20	—	20,8	18,7	2,1	41,6
d	—	—	2	2	4	—	—	4,2	4,2	8,4
Total	1	27	17	3	48	2,1	56,2	35,4	6,3	100,0

Rite civil										
a	11	6	2	—	19	8,9	4,9	1,6	—	15,4
b	6	51	5	3	65	4,9	41,5	4,1	2,4	52,3
c	—	10	15	3	28	—	8,1	12,2	2,4	22,7
d	—	1	4	6	11	—	0,8	3,3	4,9	9,0
Total	17	68	26	12	123	13,8	55,3	21,2	9,7	100,0

Total										
a	12	8	2	—	22	7,0	4,7	1,2	—	12,9
b	6	66	11	3	86	3,5	38,6	6,4	1,8	50,3
c	—	20	24	4	48	—	11,7	14,0	2,3	28,0
d	—	1	6	8	15	—	0,6	3,5	4,7	8,8
Total	18	95	43	15	171	10,5	55,6	25,1	8,8	100,0

a = certificat d'études primaires b = brevet d'études du premier cycle c = baccalauréat d = licence

Cette publication ne doit être considérée que comme une étude préliminaire à une recherche plus vaste. Elle présente cependant un intérêt sur le plan opérationnel, car elle met en lumière, certaines caractéristiques appréhendées pour la première fois dans notre pays.

Il faut enfin ajouter que les résultats obtenus par le biais de l'étude des mariages de citoyens étrangers et des naissances dont au moins un des parents est étranger, doivent être considérés comme les premiers apports d'une enquête plus vaste, aujourd'hui en cours de réalisation, qui a pour but d'étudier le comportement démographique de la collectivité étrangère en Italie par la collecte systématique et informatisée des données sur les naissances, les mariages, les décès et les divorces, et, on l'espère, sous peu, sur les avortements. Il sera ainsi possible de confronter le comportement démographique de la collectivité étrangère en Italie non seulement avec celui de la collectivité italienne, mais aussi avec celui de la collectivité étrangère dans d'autres pays (4).

(4) Voir, par exemple, l'étude de S. Hemmery, «Caractéristiques socio-démographiques des étrangers vivant en France : examen du cas des étrangers des pays méditerranéens», Congresso IUSSP, Firenze 1985 et J.J. Schoorl, «Fertility and contraception of Turkish and Moroccan immigrant women in the Nether Lands : some exploratory results of a recent survey», Congresso IUSSP, Firenze 1985.